

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.079

L'An Deux Mille Quatre, le 27 octobre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 20 OCTOBRE 2004

DATE D'AFFICHAGE

LE 20 OCTOBRE 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST, Maire, représenté par M. LE GUEUT
M. CHABANEAU représenté par M. BOISNARD
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : Mme CROUE, M. FAVRE, Mme LABEYRIE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ALIENATION DE L'IMMEUBLE SITUE 63 BD DE L'ETANG

VOTE : 6 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

L'immeuble, sis 63 Boulevard de l'Etang cadastré section AV n° 642, est inoccupé et un certain nombre de personnes ont fait part de leur souhait d'acquérir celui-ci.

L'avis du service des Domaines, sollicité par courrier du 7 novembre 2003, fait ressortir la valeur de l'immeuble à 71 250,00 euros.

Devant faire face à dix demandes d'acquisition, la ville a demandé aux acquéreurs potentiels de faire une offre de prix.

Il est aujourd'hui proposé d'aliéner l'immeuble sis 63 Boulevard de l'Etang au prix de 99 000,00 euros à l'EURL "LES MOUETTES", représentée par M. BEBIEN Maurice, 71 Cours de l'Europe - BP 126 - 17206 ROYAN, qui a fait la meilleure offre de prix.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis du service des Domaines,
- Vu la promesse d'achat souscrite par l'EURL "LES MOUETTES",
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'aliéner au prix de 99 000,00 euros à l'EURL "LES MOUETTES", représentée par M. BEBIEN Maurice, 71 Cours de l'Europe - BP 126 - 17206 ROYAN, l'immeuble sis 63 Boulevard de l'Etang cadastré section AV n° 642,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les actes authentiques à intervenir,
- de désigner Maître PLANTIVE, notaire à Royan sis 1 Bd de Cordouan, pour rédiger l'acte de vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 octobre 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS